Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/298

9.2.2026

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2026/298 DE LA COMMISSION

du 6 février 2026

modifiant la décision d'exécution (UE) 2024/3136 et actualisant les nominations de certains membres et suppléants du comité de gestion du réseau et de la cellule européenne de coordination de l'aviation en cas de crise

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2024/2803 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 relatif à la mise en œuvre du ciel unique européen ([1]), et notamment son article 37, paragraphe 5, et son article 38, paragraphe 15,

considérant ce qui suit:

(1) Il convient de mettre à jour la décision d'exécution (UE) 2024/3136 de la Commission ([2]) afin de garantir le fonctionnement efficace du comité de gestion du réseau et de la cellule européenne de coordination de l'aviation en cas de crise (ci-après la «CECAC»), institués par le règlement (UE) 2024/2803 et le règlement d'exécution (UE) 2019/123 de la Commission ([3]). Les nominations de membres et de suppléants au sein du comité de gestion du réseau et de la CECAC effectuées dans la décision d'exécution (UE) 2024/3136 sont liées au poste professionnel occupé au moment de la nomination. Or, certaines des personnes nommées n'occupent plus les postes au titre desquels elles ont été nommées.

(2) La Commission est chargée de nommer les membres votants au sein du comité de gestion du réseau et leurs suppléants en vertu de l'article 18, paragraphe 7, du règlement d'exécution (UE) 2019/123, et de nommer les membres au sein de la CECAC et leurs suppléants en vertu de l'article 19, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2019/123.

(3) La Commission est également chargée, en vertu de l'article 18, paragraphe 7, et de l'article 19, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2019/123, de nommer certains représentants à la fois au sein du comité de gestion du réseau et de la CECAC à la suite de propositions, comme prévu par lesdits articles.

(4) Le 10 juillet 2025, la Commission a reçu de l'Agence européenne de défense (ci-après l'«AED») une proposition de modification concernant le représentant des utilisateurs militaires de l'espace aérien conformément à l'article 18, paragraphe 7, et à l'article 19, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2019/123.

(5) Le 12 septembre 2025, la Commission a nommé M. Koen Milis président du conseil d'évaluation des performances du ciel unique européen par la décision (UE) 2025/1815 de la Commission ([4]). Il est donc proposé de nommer également M. Koen Milis en tant qu'observateur auprès du comité de gestion du réseau.

(6) Le 31 octobre 2025, la CANSO a proposé à la Commission, conformément à l'article 19, paragraphe 2, point 4), du règlement d'exécution (UE) 2019/123, une modification concernant le représentant de cette organisation au sein de la CECAC.

([1]) JO L, 2024/2803, 11.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2803/oj.

([2]) Décision d'exécution (UE) 2024/3136 de la Commission du 17 décembre 2024 relative à la nomination du président du comité de gestion du réseau, des membres et de leurs suppléants, ainsi que des membres de la cellule européenne de coordination de l'aviation en cas de crise pour les fonctions de réseau de la gestion du trafic aérien et de leurs suppléants pour 2025 et 2026 (JO L, 2024/3136, 18.12.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2024/3136/oj).

([3]) Règlement d'exécution (UE) 2019/123 de la Commission du 24 janvier 2019 établissant les modalités d'exécution des fonctions de réseau de la gestion du trafic aérien et abrogeant le règlement (UE) n° 677/2011 (JO L 28 du 31.1.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2019/123/oj).

([4]) Décision (UE) 2025/1815 de la Commission du 12 septembre 2025 relative à la nomination des membres et du président du conseil d'évaluation des performances du ciel unique européen (JO L, 2025/1815, 15.9.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1815/oj).

(7) Le 7 novembre 2025, la Commission a reçu d'Eurocontrol une proposition relative aux représentants des prestataires de services de navigation aérienne des pays associés qui contribuent aux travaux du gestionnaire de réseau conformément à l'article 18, paragraphe 7, du règlement d'exécution (UE) 2019/123. Cette proposition respecte le principe de roulement prévu par ledit article. Le même jour, Eurocontrol a proposé à la Commission, conformément à l'article 19, paragraphe 2, point 4), du règlement d'exécution (UE) 2019/123, une modification concernant le représentant de cette organisation au sein du comité de gestion du réseau.

(8) Toutes les personnes proposées en vue d'une nomination devraient remplacer, à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision, les personnes nommées précédemment.

(9) La présente décision devrait entrer en vigueur d'urgence afin que les nouvelles personnes désignées puissent rejoindre le comité de gestion du réseau et la CECAC à partir du 1er janvier 2026.

(10) Les mesures prévues dans la présente décision sont conformes à l'avis du comité du ciel unique institué par l'article 48 du règlement (UE) 2024/2803,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les personnes inscrites sur la liste figurant à l'annexe I sont nommées, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026, en tant que membres et membres suppléants du comité de gestion du réseau et observateurs au sein dudit comité, dans les fonctions qui leur sont respectivement conférées par cette annexe.

Article 2

Les personnes inscrites sur la liste figurant à l'annexe II sont nommées, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026, en tant que membres et membres suppléants de la cellule européenne de coordination de l'aviation en cas de crise, dans les fonctions qui leur sont respectivement conférées par cette annexe.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 6 février 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE I

NOMINATION DES MEMBRES VOTANTS ET SANS DROIT DE VOTE ET DE LEURS SUPPLÉANTS AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION DU RÉSEAU

Forces armées	Membres votants	Membres suppléants
Prestataires militaires de services de la navigation aérienne	Pas de nouvelle nomination	Pas de nouvelle nomination
Usagers militaires de l'espace aérien	Pas de nouvelle nomination	Colonel Marc Dubois* Représentation militaire de la France auprès de l'UE

Membre sans droit de vote	Suppléant
Pas de nouvelle nomination	M. Frederik Rasmussen* Chef d'unité adjoint, Ciel unique européen DG MOVE, Commission européenne

Représentants des prestataires de services de navigation aérienne des pays associés		
	Membres sans droit de vote	Membres suppléants
du 1er janvier au 31 décembre 2026	Mme Kathryn Leahy* Directrice des opérations NATS	M. Stephen Fox* Directeur du contrôle des opérations NATS
	M. Vladimir Risteski* Directeur exécutif de la navigation aérienne M-NAV GOJSC	Mme Gordana Tegovska* Cheffe de l'ACC/FMP de Skopje M-NAV GOJSC

Eurocontrol	
Membre	Suppléant
Pas de nouvelle nomination	M. Predrag VRANJKOVIC* Responsable de la stratégie, de l'engagement et des relations institutionnelles Eurocontrol

Observateurs		
	M. Christophe VIVIER Chef d'unité, Ciel unique européen Agence européenne de défense	
	M. Athanassios TZIOLAS Chef du département «Circulation aérienne» Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne	
	M. Koen Milis* Président du conseil d'évaluation des performances	
	M. Andreas BOSCHEN Directeur exécutif Entreprise commune SESAR 3	

Observateurs		
	M[me] Mariagrazia LA PISCOPIA Directrice exécutive Entité gestionnaire du déploiement de SESAR	

Les représentants marqués d'un * sont nommés en vertu de la présente décision et devraient remplacer, à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision, les personnes nommées précédemment. Tous les autres représentants ont été nommés en vertu de la décision d'exécution (UE) 2024/3136, qui reste en vigueur.

ANNEXE II

NOMINATION DES MEMBRES PERMANENTS DE LA CELLULE EUROPÉENNE DE COORDINATION DE L'AVIATION EN CAS DE CRISE ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Commission européenne	
Membre	Suppléant
Pas de nouvelle nomination	M. Frederik Rasmussen* Chef d'unité adjoint, Ciel unique européen DG MOVE, Commission européenne

Forces armées	
Membre	Suppléant
Pas de nouvelle nomination	Colonel Marc Dubois* Représentation militaire de la France auprès de l'UE

Prestataires de services de navigation aérienne	
Membre	Suppléant
M. Enrico PARINI* CANSO	Pas de nouvelle nomination

Les représentants marqués d'un * sont nommés en vertu de la présente décision et devraient remplacer, à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision, les personnes nommées précédemment. Tous les autres représentants ont été nommés en vertu de la décision d'exécution (UE) 2024/3136, qui reste en vigueur.